



Violences faites aux femmes: Conséquences en gynécologie et obstétrique

Colloque régional Orléans
29.11.2018



Collège de Gynécologie

du Centre-Val de Loire

Introduction

- ▶ Le Gynécologue et la sage-femme sont des **sentinelles privilégiées** mais
- ▶ **Silence** prolongé ,**Déni** des victimes
- ▶ **10 %** de nos patientes
- ▶ **Temps nécessaire** pour que la victime se confie.

- ▶ **Risque vital**

Comportement devant alerter

- ▶ Mutisme (conjoint présent)
- ▶ Peur
- ▶ Honte, Culpabilité
- ▶ Mauvaise estime de soi
- ▶ Isolement
- ▶ Problèmes de/au travail
- ▶ RV annulés , retardés ou urgents
- ▶ Propos confus

Interrogatoire et examen clinique

- ▶ Violences dans l'enfance
- ▶ Anxiété, dépression
- ▶ Fatigue
- ▶ Troubles du sommeil
- ▶ Addictions
- ▶ Aspect physique négligé
- ▶ Sexualité subie, viol conjugal
- ▶ Lésions traumatiques
- ▶ Automutilations

Impact sur la grossesse

- La grossesse : svt début de la violence
- Grossesses non programmées +/- IVG
- Contractions utérines
- Addictions : tabac, alcool (SAF)
- Troubles alimentaires
- Suivi de la grossesse inadéquat
- Grossesses pathologiques : prématurité, RCIU, RPM, HRP , chorioamniotite
- Moment privilégié de repérage: EPP

Impact gynécologique :

- ▶ Douleurs pelviennes chroniques
- ▶ Consultations itératives
- ▶ Dyspareunie
- ▶ Lésions périnéales
- ▶ Infections uro-génitales à répétitions
- ▶ Infections sexuellement transmissibles
- ▶ Vaginisme

1 cas clinique obstétrical:

- **Marine: 25 ans suivi obstétrical régulier**
- 25 SA: CU sans modification du col , SF à domicile : TVB ,entourage familial aidant
- 28 SA: modification du col :SF à dom TVB
- 30 SA: RPM, urgences maternité ,
accouchement d'une fille prématurée
hospitalisée en néonatalogie
- 48 h après : appel du service social ,
violences déclarées par Marine à l'équipe de
néonatalogie
- Exam post-natal : Marine sera reçue **seule !**

Cas clinique gynéco

- ▶ **Françoise** , infirmière, 60 ans
- ▶ Consulte le lendemain du film TV sur l'affaire Sauvage
- ▶ Confie son histoire d'inceste par père violent
- ▶ Après 50 ans de silence, à l'occasion AVC de sa mère , décide de parler à son père:
réaction violente du père ++
- ▶ Patiente se dit libérée mais tant d'années de non dits et de souffrances .

Conclusion

- ▶ Question systématique pour libérer la parole
- ▶ Examen attentif : « voir et entendre »
- ▶ Respecter le rythme de chaque patiente
- ▶ Informer des droits, rédiger le certificat médical adéquat
- ▶ Orienter vers le réseau médico socio judiciaire local
- ▶ Traiter + Redonner un rendez-vous

